

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_40
id. 1844

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE

I. Point d'étape sur la restructuration du site

Ce projet de restructuration, tel que figurant en annexe 1, consiste à **renforcer** le site existant et à le doter des capacités d'accueil suffisantes et appropriées pour les 2000 étudiants annoncés par les Universités à horizon 2020. Ce scénario a été privilégié et **adopté** par les Universités et les co-financeurs (État et Région) pour les raisons suivantes :

- un contexte de raréfaction des ressources au niveau du CPER et de budgets très contraints à la fois des collectivités et des Universités,
- la priorité forte donnée par le CPER 2015-2020 aux réhabilitations, les constructions neuves devant rester des exceptions,
- les potentiels encore inexploités du site existant qui dispose de 8000 m² utiles dont 1800 m² désaffectés.

Une fois cette orientation validée par le comité de pilotage, le Conseil Départemental, en tant que propriétaire et gestionnaire du site, a mandaté un cabinet de programmiste chargé de recenser les besoins des formations et des services sur site. Parallèlement, la Région a sollicité le Département pour que soit analysée, dans le cadre de l'étude, la faisabilité d'une implantation de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur site.

Il est ressorti de l'étude de faisabilité que **l'ensemble des besoins exprimés, y compris IFSI, pouvaient être satisfaits in situ dans des conditions soutenables pour une enveloppe globale estimée à 14,8 Millions d'Euros toutes dépenses confondues.**

A/ Etat d'avancement de la demande de cofinancement CPER

Pour rappel, le comité thématique CPER 2015-2020 ESRI du 15 décembre a **validé l'inscription de notre projet en 1ère phase de programmation.**

Pour le valider définitivement, il doit faire l'objet d'un **dossier d'expertise** complémentaire porté par UT2 Jean Jaurès, que nous sommes en train de finaliser, visant à assurer que ces opérations :

- répondent à des prévisions de développement effectives,
- soient soutenables en terme d'exploitation,
- fassent l'objet d'un engagement ferme de l'Université sur les moyens qu'elle va devoir mobiliser.

L'État a récemment demandé des précisions sur notre dossier sur les trois dimensions suivantes :

- les questions foncières et de propriété,
- le fléchage précis des différentes sources de financement,
- la soutenabilité financière en termes d'entretien du futur site.

Une récente réunion avec l'Etat, la Région et l'Université Toulouse Jean Jaurès a permis d'avancer sur ces points.

Dans la perspective de la présentation de ce dossier au prochain **comité de suivi et de gestion de début septembre**, une seconde version du dossier sera transmise prochainement à l'Etat, et devra intégrer notamment une position de principe de chaque partenaire, UT1, UT2J et Conseil départemental sur la future gestion du site.

Le dossier finalisé sera présenté en Commission Permanente de juillet ou août pour validation.

Les aspects liés à la soutenabilité, au coût de fonctionnement du site et enfin les questions foncières font l'objet d'une étude actuellement en cours et conduite par le cabinet KPMG, détaillée ci-après au point D.

Enfin concernant **l'équipement de la plateforme d'innovation**, dont la construction est prévue dans le projet que je viens de vous présenter, l'assemblée précédente avait voté une participation à hauteur de 30 000€.

Lors du premier comité de suivi, le 2 juin, **il a été précisé qu'en l'absence de participation de la Ville à cet équipement**, il était demandé au Département de prendre en charge la part de la Ville et ainsi de contribuer à hauteur de **60 000 €** aux côtés de l'État : 70 000 €, la Région 70 000€ .

Je vous demande donc de bien vouloir **approuver la convention d'opération figurant en annexe 2 et de m'autoriser à la signer.**

B/ Le plan de financement des travaux

L'opération globale de restructuration du Centre Universitaire est estimée à 14 800 000 € TTC. Elle comporte :

- une partie cofinancée dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015-2020 ESRI, volet immobilier, à hauteur de **8 000 400 € TTC**,
- une partie ESPE à hauteur de **999 900 € TTC financée par le Département**,

Soit **au total 2 millions d'€** pris en charge par le Département.

- une partie financée par la Région à hauteur de **5,8 millions € TTC**, pour la construction de locaux pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Il faut souligner la **très forte mobilisation des fonds FEDER (3,3 millions d'€)** par le Conseil Régional qui a reconnu, par cet investissement, la maturité et la solidité de notre projet.

Par ailleurs, nous sommes tenus de **financer 100 % de la part des travaux** qui seront consacrés exclusivement à l'**ESPE** dans ce projet global, car nous avons fait le choix, à plusieurs reprises, de confirmer notre compétence pour la prise en charge des bâtiments IUFM, devenu ESPE (article L.722-2 du Code de l'éducation).

Du côté de l'IFSI, je vous rappelle qu'il s'agit d'une **compétence de la Région**, dont le plan de financement est indépendant du CPER. Il a été bouclé en décembre dernier par la Région, qui a mobilisé des fonds propres, ainsi que du FEDER. La contribution du Conseil Départemental sera, pour mémoire, la valorisation du bâtiment et du terrain sur lequel se réalisera le bâtiment dédié, qui va être prochainement estimé par France Domaines.

Le **démarrage de ce volet est urgent au vu des conditions d'accueil actuelles des étudiants au sein du site hospitalier dans des locaux vétustes**. La Région souhaite accélérer l'implantation sur le Centre Universitaire et ainsi éviter d'avoir à réinvestir dans les locaux actuels. L'objectif affiché est très ambitieux puisqu'il s'agit d'accueillir les étudiants infirmiers en **septembre 2018**.

C/ La conduite des opérations CPER et IFSI

Sur l'opération CPER

Le Conseil départemental assurera la **maîtrise d'ouvrage de ces travaux**, à l'instar des précédentes réalisations (restaurant universitaire, IUP Arts Appliqués). En effet, il apparaît logique de porter jusqu'au bout ce projet après en avoir assuré la coordination depuis 2 ans, et alors que nous assumons nos responsabilités en tant que propriétaire et gestionnaire des lieux.

Sur l'opération IFSI

La Région assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des locaux spécifiques à l'IFSI.

En termes de calendrier, ces deux opérations sont étroitement liées, puisque le CPER financera les salles et amphithéâtres mutualisés ainsi que l'accroissement de la capacité du Restaurant Universitaire, dont l'IFSI a besoin pour fonctionner. Il faut donc trouver les modalités d'une **bonne articulation entre maîtres d'ouvrage, Région et Conseil Général**.

Aussi c'est en **étroite relation** que la mise en œuvre effective de ces deux opérations devra être menée, notamment par l'établissement d'un programme de travaux détaillé commun.

Je rencontrerai prochainement M. MALVY pour l'assurer de la poursuite de ce partenariat, en fixer les modalités concrètes en matière de co-maîtrise d'ouvrage et notamment sur la participation financière de la Région aux bâtiments mutualisés, utilisés par l'IFSI, que le Conseil Départemental va réaliser dans le cadre de l'opération globale, participation estimée à environ 3 millions d'euros.

D/ L'étude de gouvernance et de fonctionnement du centre

Lors de sa dernière session, en préalable au réaménagement du campus, le Conseil Départemental a décidé de lancer une **mission d'étude** pour aboutir à des propositions sur l'organisation, le budget prévisionnel et la gouvernance du futur Centre Universitaire.

Cette mission vient d'être lancée et va notamment aborder :

- le statut des bâtiments, la mutualisation des locaux et la gestion centralisée des salles de cours ;
- l'identification analytique et la répartition des divers coûts de fonctionnement ;
- le partage des différentes missions assurées au sein du site et la déclinaison d'un mode de gestion d'ensemble ;
- la réflexion sur un statut propre au Centre Universitaire.

Cette étude doit aboutir à une proposition de **convention commune de fonctionnement**, signée par l'ensemble des partenaires, qui déterminera les modalités de participation de chacun à l'économie générale du site.

L'entreprise KPMG a été retenue pour un montant de 37 300 €, dont une partie des crédits a été inscrite dès le budget primitif 2015. 50 % de la dépense pourrait être pris en charge par la Région. Cette enquête débute par une analyse approfondie de la situation patrimoniale des lieux, en partenariat étroit avec l'Etat (SACIM), pour une mise à plat de l'affectation des bâtiments, dont la rénovation a été cofinancée à l'occasion des précédents CPER.

De manière concrète, le Rectorat s'engage dans ce financement CPER :

- **sous conditions** de la restitution des bâtiments précédemment rénovés (Pavillon des Savoirs, Médiathèque, Restaurant et IUP « Arts Appliqués »). Le Conseil

Départemental conserverait la propriété du bâtiment de l'ancienne Ecole Normale. Ce patrimoine serait ensuite dévolu à la gestion de l'Université Toulouse Jean Jaurès;

- **sous réserve** d'une étude concrète sur la soutenabilité des coûts, c'est-à-dire un engagement de notre collectivité à maintenir la prise en charge du fonctionnement, sachant que l'Université Toulouse Jean Jaurès ne s'engagera pas au-delà de sa contribution actuelle, soit la charge pédagogique et le budget dédié au fonctionnement par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education -ESPE- (petit entretien, personnels, fournitures).

En conséquence, et après avoir saisi par courrier la mairie de Montauban à ce sujet, il s'avérerait que **la commune soit disposée, sur le principe, à participer au fonctionnement courant du site** à une hauteur plus conforme aux dépenses réelles actuelles, **ainsi qu'à l'opération d'investissement**. En contrepartie, elle souhaite que le Département envisage de manière favorable l'évolution du site universitaire sur un **second campus, située à Villebourbon**.

Un premier rendu de cette étude de gouvernance, sous forme d'un Comité de Pilotage, réunissant les Universités, la Région, le Rectorat et la commune de Montauban est envisagé fin septembre.

E. Calendrier de réalisation

Juin - Juillet 2015 :

- Dépôt du dossier d'expertise auprès de l'État.

Juillet – Septembre 2015 :

- Passage du dossier finalisé en Commission permanente
- Passage de la demande de cofinancement en comité d'instruction et de suivi,
- Préparation des conventions CPER avec les services du Rectorat et de la Région,
- **Recrutement du programmiste** et réalisation du Programme Technique des Travaux Commun,
- **Cession à la Région du terrain** correspondant au bâtiment dédié à l'IFSI.

Second semestre 2015 :

- **Signature des conventions départementales et opérationnelles CPER,**
- Présentation du **Programme Technique des Travaux Commun,**
- **Recrutement d'un mandataire** et lancement du concours architectural,

II. Vie étudiante

Les PASS :

L'ensemble des 200 PASS Cinéma a été vendu sur l'année universitaire écoulée.

Concernant les activités sportives, le PASS piscine sera expérimenté à la rentrée avec l'établissement INGREGO qui ne propose pas, à ce jour, de tarif étudiant.

Des carnets de 5 entrées seront vendus 10€ avec donc une partie prise en charge par le Conseil départemental comme pour le PASS Cinéma.

L'Aide à l'Étudiant

Le Fonds Social Étudiant depuis le début de l'année 2015, a été octroyé à 7 étudiants pour 15 demandes reçues, pour un montant total de 2875€. Il s'agit bien là d'un secours d'urgence et non d'une bourse, cette aide est donc exceptionnelle et accordée après avis favorable d'un travailleur social.

Les permanences du Secours Populaire seront maintenues, elles ont été fréquentées régulièrement par une quinzaine d'étudiants avec délivrance de colis alimentaire.

Les actions sur l'équilibre alimentaire avec la mise en place de petits déjeuners animés en collaboration avec le laboratoire vétérinaire ont encore rencontré un franc succès

Concernant la vente de paniers de légumes bio, dans le fil de l'ensemble des actions sur l'équilibre alimentaire, on dénombre 32 adhérents et plus de 400 paniers distribués.

La Semaine de l'Étudiant

Elle se déroulera du 12 au 19 octobre. Plusieurs activités sont prévues : sensibilisation autour de l'équilibre alimentaire, découverte de la ville à vélo . Un groupe d'étudiants proposera également des scénettes de théâtre et animera un jeu interactif.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur les orientations de ce rapport et :

- **de donner délégation à la Commission Permanente pour validation du dossier d'expertise finalisé,**
- **approuver la convention d'opération figurant en annexe 2 et de m'autoriser à la signer.**

Je vous précise que l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour l'approbation de tous les actes, conventions et contrats subséquents.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les orientations suivantes :

Restructuration du site (annexe 1)

- *avancement de la demande de cofinancement CPER :*
- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider le dossier d'expertise finalisé ;
- Décide de contribuer à hauteur de 60 000 € au financement de l'équipement de la plateforme d'innovation, en l'absence de participation de la Ville de Montauban, l'Etat et la Région étant engagés chacun pour 70 000 € ;
- Approuve à cet effet la convention d'opération annexée et autorise Monsieur le Président à la signer ;
- Rappelle que l'Assemblée Départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour l'approbation de tous les actes, conventions et contrats subséquents ;

- *plan de financement des travaux :*
- Précise que l'opération globale de restructuration du Centre universitaire est estimée à 14 800 000 € TTC comportant :
 - une partie cofinancée dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 ESRI, volet immobilier, à hauteur de 8 000 400 € TTC,
 - une partie ESPE à hauteur de 999 900 € TTC financée par le Département,
 Soit au total 2 millions d'euros pris en charge par le Département.
- une partie financée par la Région à hauteur de 5 800 000 € TTC, pour la construction des locaux de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) qui relève de sa compétence ;

- *Conduite des opérations CPER et IFSI :*

CPER :

- Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération CPER, à l'instar des précédentes réalisations ;

IFSI :

- La Région assurera la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des locaux dédiés à l'IFSI, l'objectif étant d'accueillir les étudiants infirmiers en septembre 2018 ;
 - *Etude de gouvernance et de fonctionnement du Centre universitaire:*
- Prend acte du lancement de l'étude qui devra aboutir fin septembre à une proposition de convention commune de fonctionnement, signée par l'ensemble des partenaires, qui déterminera les modalités de participation de chacun à l'économie générale du site ;

- *Calendrier de réalisation :*

- Approuve le calendrier comme suit :

Juin - Juillet 2015 :

- Dépôt du dossier d'expertise auprès de l'État.

Juillet – Septembre 2015 :

- Passage du dossier finalisé en Commission Permanente
- Passage de la demande de cofinancement en comité d'instruction et de suivi,
- Préparation des conventions CPER avec les services du Rectorat et de la Région,
- **Recrutement du programmiste** et réalisation du programme technique des travaux commun,
- **Cession à la Région du terrain** correspondant au bâtiment dédié à l'IFSI.

Second semestre 2015 :

- **Signature des conventions départementales et opérationnelles CPER,**
- Présentation du **Programme technique des travaux commun,**
- **Recrutement d'un mandataire** et lancement du concours architectural,

Vie étudiante :

- Prend acte du bilan des PASS et de l'aide à l'étudiant tel que présenté ;
- Précise que la semaine de l'Etudiant se déroulera du 12 au 19 octobre 2015.

Pour : 25

Contre : néant

Abstentions : 2

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC